

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

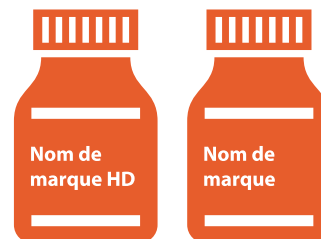
Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 9 • Numéro 6 • Le 18 juillet 2018

Extension du nom de marque : qu'est-ce que ça signifie?

Des lettres ajoutées ou l'apposition d'une abréviation après un nom de marque constituent une « extension du nom de marque ». Cette extension montre que le produit a été modifié, soit, par exemple, au niveau de la puissance du médicament, du nombre d'ingrédients, de la voie d'administration ou de la fréquence à laquelle il doit être pris.

ISMP Canada a reçu un rapport sur l'expérience d'une consommatrice à qui on a fourni du Coversyl Plus plutôt que du Coversyl Plus **HD** à la pharmacie. Les deux produits contiennent les deux mêmes ingrédients pour traiter l'hypertension, mais le « HD » du nom Coversyl Plus HD signifie que le produit contient une plus forte dose (**higher dose**) de ces ingrédients. La dame s'est rendu compte de la méprise après avoir renouvelé sa prescription. Heureusement, il n'y a pas eu de conséquences graves.



Tant les fournisseurs que les consommateurs peuvent mal comprendre ce qu'impliquent les abréviations (telles que « HD »). ISMP Canada tente de convaincre les entreprises pharmaceutiques de réduire l'usage de ces abréviations et de privilégier l'utilisation d'un **langage simple** sur leurs étiquettes de produits.

SafeMedicationUse.ca propose quelques suggestions pour aider les consommateurs à prévenir les erreurs que peuvent occasionner les médicaments du même nom de marque, mais portant des extensions différentes :

- Familiarisez-vous avec l'appellation complète des médicaments que vous prenez, y compris les extensions à la fin du nom de marque, le cas échéant. Conservez sur vous en tout temps une liste détaillée de vos médicaments.
- Demandez au pharmacien des explications sur l'extension du nom de vos médicaments. Si vous en connaissez la signification, ce sera plus facile de vous rappeler du nom complet de vos médicaments.
- Vérifiez vos médicaments avant de les prendre. Lisez attentivement chaque étiquette d'ordonnance pour vérifier le nom et l'extension du nom. S'il s'agit d'un renouvellement de prescription, assurez-vous que le médicament a l'apparence habituelle.

Prenez le temps de parcourir ces infolettres qui présentent d'autres exemples d'extensions de nom de marque portant à confusion (en anglais) : [Same Brand Name](#), [Different Ingredients](#) et [What's in a Brand Name?](#)

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.